

MRC DE MARIA-CHAPDELAINE

MUNICIPALITÉ D'ALBANEL

2018-11-05

PROCÈS-VERBAL DU 5 NOVEMBRE 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal d'Albanel tenue à la salle du conseil, située au 160, rue Principale à Albanel, le lundi 5 novembre 2018 à 19 h 30, sous la présidence de madame Francine Chiasson, mairesse.

Sont présents : Mmes Édith Pouliot, conseillère
Isabelle Thibeault, conseillère
MM. Tommy Laliberté, conseiller
Stéphane Bonneau, conseiller
Dave Plourde, conseiller
Jason Turner, conseiller

Les membres présents forment un quorum.

La séance est ouverte à 19 h 30 par madame Francine Chiasson, mairesse.

Monsieur Réjean Hudon fait fonction de secrétaire-trésorier.

Madame la mairesse souhaite la bienvenue et poursuit avec la présentation de l'ordre du jour.

En date du 5 novembre :

- Tous les élus municipaux ont remis leur déclaration d'intérêts financiers;
- Aucun élu municipal n'a remis de déclaration mentionnant qu'ils ont reçu un ou des avantages supérieurs à 200 \$ au cours de l'année 2018.

ORDRE DU JOUR

- 1.** Mot de bienvenue et ouverture de la séance
- 2.** Adoption de l'ordre du jour
- 3.** Exemption de lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2018 et de la séance extraordinaire du 15 octobre 2018
- 4.** Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2018 et de la séance extraordinaire du 15 octobre 2018
- 5. ADMINISTRATION**
 - 5.1** Acceptation de la liste des comptes d'octobre 2018
 - 5.2** Rapport des revenus d'octobre 2018
 - 5.3** Présentation du rapport périodique

- 5.4 Avis de motion – Projet de Règlement n° 18-238 modifiant le Règlement n° 17-225 (SQ 17-02) concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics et applicable par la Sûreté du Québec
- 5.5 Présentation du projet de Règlement n° 18-238 modifiant le Règlement n° 17-225 (SQ 17-02) concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics et applicable par la Sûreté du Québec
- 5.6 Budget 2019 – Fixation de la date de la séance extraordinaire
- 5.7 Travaux de réfection des infrastructures de la rue Principale Sud – Autorisation du versement de la deuxième tranche
- 6. TRANSPORTS**
 - 6.1 Déneigement des cours des édifices municipaux et des trottoirs de la municipalité
- 7. HYGIÈNE DU MILIEU**
- 8. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
 - 8.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment d'octobre 2018
 - 8.2 CPTAQ – Demande de monsieur Régis Néron
- 9. LOISIRS ET CULTURE**
 - 9.1 Déneigement du stationnement de l'Association des sportifs
 - 9.2 Pièce de Théâtre par La Route des légendes – Autorisation de paiement
 - 9.3 Fonds de la ruralité 2017 – Annulation du projet « Animation du local la Gourganette » du comité local la Gourganette et remplacement par le projet « Halloween à la Gourganette »
- 10. DONS ET SUBVENTION**
 - 10.1 Opération Nez Rouge – Demande d'aide financière
 - 10.2 Chevaliers de Colomb – Demande d'aide financière
- 11. RÉOLUTIONS**
 - 11.1 Politique de location de salle 2018 – Adoption des modifications
- 12. FORMATIONS**
- 13. INFORMATION**
- 14. INVITATIONS**
 - 14.1 Association des sportifs – Brunch d'ouverture et de financement
 - 14.2 Soirée des Fêtes – Souper des commerçants
 - 14.3 Maison Halte-Secours – Brunch-bénéfice
- 15. CORRESPONDANCE**
 - 15.1 Association des sportifs – Remerciements
 - 15.2 Les Avocats Gaudreault, Saucier, Simard, S.E.N.C. – Dossier de la mise en demeure de monsieur Denis Laprise et madame Hélène Thibeault
 - 15.3 Monsieur Gérard-Raymond Dumais – Accumulation d'eau sur sa propriété du 3^e Rang au printemps
 - 15.4 Madame Rita Genest – Location de la salle au Centre communautaire pour exposition
- 16. SUIVI DES COMITÉS**

- 17. AUTRES SUJETS**
18. PÉRIODE DE QUESTIONS
19. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

18-227

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel adopte l'ordre du jour tel que présenté en laissant l'ordre du jour ouvert à d'autres sujets.

18-228

3. EXEMPTION DE LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} OCTOBRE 2018 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 OCTOBRE 2018

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2018 et de la séance extraordinaire du 15 octobre 2018;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil en ont pris connaissance;

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel décrète l'exemption de lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2018 et de la séance extraordinaire du 15 octobre 2018.

18-229

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} OCTOBRE 2018 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 OCTOBRE 2018

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2018 et de la séance extraordinaire du 15 octobre 2018.

CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES POUR DÉPENSES PROJETÉES

Je soussigné certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, d'une somme de **277 456,54 \$**, ci-après décrites sont projetées par le conseil.

Réjean Hudon, directeur général

5. ADMINISTRATION

18-230

5.1 ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMPTES D'OCTOBRE 2018

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel approuve les listes des comptes payés et des comptes à payer pour le mois d'octobre 2018 telles que décrites ci-dessous :

Comptes à payer	161 598,44 \$
Comptes payés	62 285,08 \$
Salaires nets octobre 2018 + REER octobre	53 573,02 \$
Total :	277 456,54 \$

5.2 RAPPORT DES REVENUS D'OCTOBRE 2018

Le rapport des revenus pour le mois d'octobre 2018, d'une somme de **91 268,69 \$**, est déposé au conseil municipal d'Albanel par le directeur général.

5.3 PRÉSENTATION DU RAPPORT PÉRIODIQUE

Comme indiqué à l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*, le secrétaire-trésorier dépose, au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté, deux états comparatifs.

Le premier compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci.

Le second compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose alors le secrétaire-trésorier, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

5.4 AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT N° 18-238 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 17-225 (SQ 17-02) CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS ET APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Un avis de motion est par la présente donné par Tommy Laliberté, conseiller, à savoir que, lors d'une prochaine assemblée de ce conseil, il proposera l'adoption du projet de Règlement n° 18-238 modifiant le Règlement n° 17-225 (SQ 17-02), **avec absence de lecture**, concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics et applicable par la Sûreté du Québec.

5.5 PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 18-238 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 17-225 (SQ 17-02) CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS ET APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Monsieur Tommy Laliberté, conseiller, présente à l'assemblée le projet de Règlement n° 18-238 modifiant le Règlement n° 17-225 (SQ 17-02) concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics et applicable par la Sûreté du Québec. Le règlement sera adopté lors d'une séance ultérieure. Il mentionne également que le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité.

18-231

5.6 BUDGET 2019 – FIXATION DE LA DATE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

ATTENDU QUE, selon l'article 954 du *Code municipal du Québec*, les membres du conseil municipal doivent, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier;

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel fixe la date de la séance extraordinaire pour la présentation et l'adoption du budget pour l'exercice financier 2019 au lundi 17 décembre 2018.

18-232

5.7 TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE LA RUE PRINCIPALE SUD – AUTORISATION DU VERSEMENT DE LA DEUXIÈME TRANCHE

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection des infrastructures de la rue Principale Sud sont terminés en grande partie et que la Municipalité doit effectuer un deuxième versement à l'entrepreneur Les excavations G. Larouche inc.;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu des dénonciations de la part de sous-traitants ayant participé aux travaux;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur doit présenter une quittance pour chaque dénonciation reçue;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité autorise le versement d'un deuxième montant de trois cent cinquante-cinq mille six cent quatre-vingt-dix et dix-sept (355 690,17 \$) avant taxes, ou quatre cent huit mille neuf cent cinquante-quatre dollars et soixante-dix-sept (408 954,77 \$) avec taxes, pour les travaux de réfection des infrastructures d'égout et d'eau potable de la rue Principale Sud conditionnellement à la présentation de quittances par l'entrepreneur Les excavations G. Larouche inc.

6. TRANSPORTS

18-233

6.1 DÉNEIGEMENT DES COURS DES ÉDIFICES MUNICIPAUX ET DES TROTTOIRS DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Albanel doit s'occuper du déneigement des cours des édifices municipaux et des trottoirs de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général a négocié de gré à gré avec un entrepreneur de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel accorde le contrat de déneigement des cours des édifices municipaux et des trottoirs à Excavation Propel inc. pour la saison 2018-2019 à un taux horaire de 115 \$/heure.

7. HYGIÈNE DU MILIEU

8. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8.1 RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT D'OCTOBRE 2018

Le rapport de l'inspecteur pour le mois d'octobre fait état de :

Nature des demandes	Nombre	Total \$
Permis de construction (autre)	5	67 000 \$
Permis de rénovation	5	21 500 \$
Permis de transport de bâtiments	1	
Recherche pour certificat de localisation	1	

18-234

8.2 COMMISSION DE LA PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) – DEMANDE DE MONSIEUR RÉGIS NÉRON

ATTENDU QUE monsieur Régis Néron a déposé une demande d'inclusion en zone agricole auprès de la CPTAQ et que le numéro 421483 lui a été attribué;

ATTENDU QUE certains renseignements sont manquants dans la demande originale et que la résolution n° 18-215 fait mention de l'ancien numéro de lot, modifié par le permis de lotissement n° L02-18;

ATTENDU QUE la demande concerne l'inclusion à la zone agricole du lot 6 219 149 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE le rapport de notre inspecteur en bâtiment indique que la demande est conforme à la réglementation de la municipalité;

EN CONSEQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
APPUYÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel fournisse les renseignements supplémentaires à l'appui de la demande de monsieur Régis Néron afin qu'il obtienne l'inclusion en zone agricole du lot 6 219 149 du cadastre du Québec.

9. LOISIRS ET CULTURE

18-235

9.1 DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT DE L'ASSOCIATION DES SPORTIFS

ATTENDU QUE la Municipalité d'Albanel doit s'occuper du déneigement du stationnement de l'Association des sportifs;

ATTENDU QUE le directeur général a négocié de gré à gré avec un entrepreneur de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel accorde le contrat de déneigement du stationnement de l'Association des sportifs à Excavation Propel inc. pour la saison 2018-2019, pour une somme de 2 200 \$ payable en deux versements.

18-236

9.2 PIÈCE DE THÉÂTRE PAR LA ROUTE DES LÉGENDES – AUTORISATION DE PAIEMENT

CONSIDÉRANT QU'une pièce de théâtre par la Route des légendes sera présentée au Centre communautaire, lors de l'après-midi des enfants au Marché de Noël, le samedi en après-midi;

DE CE FAIT,

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le versement d'une somme de 1 100 \$ taxes en sus, soit une somme de 1 264,73 \$ taxes incluses, à la Route des légendes pour la présentation de la pièce de théâtre « À la recherche du lutin joueur de tours », d'une durée de 50 minutes, présentée à l'occasion du Marché de Noël le samedi 24 novembre 2018 à 15 h 30.

18-237

9.3 FONDS DE LA RURALITÉ 2017 – ANNULATION DU PROJET « ANIMATION DU LOCAL LA GOURGANETTE » DU COMITÉ DU LOCAL LA GOURGANETTE ET REMPLACEMENT PAR LE PROJET « HALLOWEEN À LA GOURGANETTE »

ATTENDU QUE le projet « Animation du local la Gourganette », déposé et accepté dans le cadre du Fonds de la ruralité 2017 par le Comité du local la Gourganette, est annulé;

ATTENDU QU'IL est remplacé par le projet « Halloween à la Gourganette » pour le même montant, soit 1 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le dépôt du nouveau projet « Halloween à la Gourganette » par le Comité du local la Gourganette et le montant demandé de 1 000 \$ dont la première partie de 75 % (750 \$) a déjà été versée au comité.

QUE le conseil autorise le paiement du deuxième et dernier versement de 25 % (250 \$) de la subvention à la fin du projet lorsque le comité aura terminé le rapport et transmis les factures.

10. DONS ET SUBVENTIONS

18-238

10.1 OPÉRATION NEZ ROUGE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel accorde une somme de 250 \$ à Opération Nez rouge à titre de participation financière municipale pour l'année 2018.

18-239

10.2 CHEVALIERS DE COLOMB – PARTICIPATION FINANCIÈRE AU NOËL DES ENFANTS

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel accorde une somme de 200 \$ à titre de participation financière pour l'activité *Noël des enfants* organisée par les Chevaliers de Colomb d'Albanel.

11. RÉSOLUTIONS

11.1 POLITIQUE DE LOCATION DE SALLE 2018 – ADOPTION DES MODIFICATIONS

Le conseil de la municipalité d'Albanel reporte cet article à une séance ultérieure.

12. FORMATIONS

13. INFORMATION

14. INVITATIONS

18-240

14.1 ASSOCIATION DES SPORTIFS – BRUNCH D’OUVERTURE ET DE FINANCEMENT

IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
APPUYÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d’Albanel autorise le paiement d’une somme de 200 \$ pour l’achat de dix (10) cartes pour le brunch d’ouverture et de financement de l’Association des sportifs d’Albanel qui aura lieu le 16 décembre 2018 à 9 h 30 au Club des sportifs d’Albanel et qui sera suivi de l’assemblée générale annuelle.

18-241

14.2 SOIRÉE DES FÊTES – SOUPER DES COMMERÇANTS

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d’Albanel autorise le paiement d’une somme de 504 \$ pour l’achat de quatorze (14) cartes au comité organisateur de la soirée des commerçants qui aura lieu le samedi 8 décembre 2018 au Centre communautaire.

18-242

14.3 MAISON HALTE-SECOURS – BRUNCH-BÉNÉFICE

CONSIDÉRANT QUE la Maison Halte-Secours vient en aide aux femmes et enfants victimes de violence conjugale de toute la MRC de Maria-Chapdelaine depuis maintenant 35 ans;

CONSIDÉRANT QU’un brunch-bénéfice se tiendra le 25 novembre prochain au Motel Chute des Pères sous le thème « Agir lorsqu’on est témoin de violence conjugale »;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d’Albanel autorise le paiement d’une somme de 80 \$ pour l’achat de quatre (4) cartes pour le brunch-bénéfice organisé par la Maison Halte-Secours le 25 novembre 2018 ou à titre de participation financière si personne ne peut se déplacer pour le brunch.

15. CORRESPONDANCE

- 15.1** Association des sportifs – Remerciements
- 15.2** Les Avocats Gaudreault, Saucier, Simard, S.E.N.C. – Dossier de la mise en demeure de monsieur Denis Laprise et madame Hélène Thibeault
- 15.3** Monsieur Gérard-Raymond Dumais – Accumulation d'eau sur sa propriété du 3^e Rang au printemps
- 15.4** Madame Rita Genest – Location de la salle au Centre communautaire pour exposition lors de décès

16. SUIVI DES COMITÉS

Les élus municipaux informent l'assemblée des différents comités auxquels ils ont assisté depuis la dernière séance. Les sujets discutés portent notamment sur :

- La politique familiale et MADA et les projets à venir;
- Les états financiers et prévisions du Service incendie du secteur Est;
- La quote-part de la Régie incendie du secteur GEANT et le budget;
- Cérémonial des pompiers du Service incendie secteur Est;
- Le lancement de la stratégie de main-d'œuvre;
- La recherche d'un directeur général pour Maria-Express;
- La nouvelle directrice générale de la MRC de Maria-Chapdelaine.

17. AUTRES SUJETS

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

Lors de la présente séance, les questions portent sur les sujets suivants :

- L'endroit où se situe le chemin Dumais;
- Les ponceaux sous la responsabilité de la municipalité qui ne sont pas conformes;
- Le dépôt du rapport concernant les problèmes d'eau au 3^e Rang;
- La demande conjointe de l'Association communautaire et de l'Association folklorique du Saguenay-Lac-St-Jean pour avoir l'électricité fournie au Camping au début mai;
- La maison située au 118 de la rue Principale;
- Le système pluvial de la municipalité et le plan de gestion de débordement.

18-243

19. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER

QUE la séance soit levée à 20 h 40.

Fait et passé à Albanel en ce cinquième jour de novembre 2018.

FRANCINE CHIASSON, mairesse

RÉJEAN HUDON, directeur général